



Suite à une arnaque à la facture

Par **SFaiRarnaquer**, le **22/10/2014** à **19:22**

Bonjour,

ayant quelques problèmes avec mon FAI, je bloque le prélèvement automatique. Je reçois peu après un mail m'invitant à régler avec la somme correspondant à ma dette. Je clique dessus, la somme d'ue (une trentaine d'€) s'affiche. Je procède au règlement (n° CB, date de validité.) On me demande alors de valider en utilisant le boîtier d'authentification fourni par ma banque, ce que je fais.

Le lendemain, appel de ma banque pour des ordres de plus de 900€, opposition est faite sur la CB.

La banque contactée ne veut pas me recréditer la première facture passée (+ de 900€) au motif que j'ai utilisé son boîtier d'authentification. Et que c'est donc moi qui ai fait la transaction. J'ai beau insister sur le fait que je n'ai jamais validé une telle facture (de plus pour FREE MOBILE 75PARIS chez qui je ne suis évidemment pas client -à supposer que ce nom soit associé à l'opérateur mobile-)

Ma banque a-t-elle raison de considérer que toute la faute m'incombe ? Ou puis-je insister pour obtenir le remboursement ou négocier un compromis ?

Merci d'avance.